



ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE

Proposition de loi sur l'allègement des démarches administratives pour les entreprises.

La quatrième proposition de loi (PPL) portant sur la simplification du droit et l'allègement des démarches administratives pour les entreprises de Jean-Luc Warsmann (UMP-Ardenne) s'inscrit dans la droite ligne de son rapport sur la simplification du droit au service de l'emploi et de la croissance, remis au Président de la République. Le député Etienne Blanc (UMP-Ain) en est le rapporteur. L'APCMA est favorable à une grande majorité des mesures contenues dans cette nouvelle PPL Warsmann.

La PPL recommande de généraliser le coffre-fort numérique qui permettra à chaque entreprise artisanale de ne plus communiquer plusieurs fois les mêmes informations à des administrations différentes et de généraliser le principe de « transmission unique » des informations et des données fournies aux administrations, de clarifier l'enchaînement des procédures d'immatriculation au répertoire des métiers requises pour l'exercice de certaines activités professionnelles.

Elle préconise également d'autoriser les entreprises à tenir leur comptabilité sous forme dématérialisée lors du dépôt de leurs comptes au greffe du tribunal de commerce et d'abandonner le support papier aujourd'hui obligatoire. Une telle recommandation permettrait des économies substantielles de traitement concernant la numérisation et l'archivage. A partir d'une telle hypothèse, l'APCMA demande en contrepartie que soit d'une part appliquées des économies sur le coût de la formalité de dépôt ainsi que pour la procédure d'inscription au répertoire des métiers et l'EIRL et, d'autre part, que soit clarifiée la notion d'artisan : doit être qualifié d'artisan celui qui s'immatricule au répertoire des métiers.

Enfin, dans un souci de simplification, l'APCMA souhaite que soit établie une stricte égalité entre toutes les entreprises artisanales soumises au régime micro fiscal et social, les obligeant à s'immatriculer au répertoire des métiers. La PPL Warsmann sera examinée en séance à l'assemblée nationale le 11 octobre.

Projet de loi de finances pour 2012

Le gouvernement a présenté le projet de loi de finances pour 2012 en conseil des ministres avec une prévision de croissance de 2% en 2013. Il comporte une taxe sur les hauts revenus à partir de 250.000 € et un coup de rabot sur plusieurs niches fiscales. C'est dans un climat de « rigueur » annoncé par le gouvernement que douze milliards d'euros d'économies sont prévus afin de ramener le déficit à 4,5% en 2012.

Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012

Le gouvernement a présenté le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 en conseil des ministres. Selon le gouvernement, ce projet veut s'inscrire dans la perspective d'un retour de l'équilibre des finances et maîtrise des dépenses sociales. Le texte prévoit d'augmenter de 3,5 à 7% le taux de la taxe sur les conventions d'assurance appliquées aux mutuelles d'assurances.

Deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2011 (PLFR)

Le Parlement a adopté le deuxième PLFR 2011 qui prévoit une ligne de crédit de quinze milliards pour la Grèce et vise à mettre en œuvre certaines mesures de réduction des déficits budgétaires.

Proposition de loi sur la modernisation de la sous-traitance

Le député Jean Proriot (UMP-Haute-Loire) et une soixantaine de ses collègues UMP ont déposé une PPL visant à moderniser la sous-traitance. Ils souhaitent s'attaquer aux nombreuses pratiques abusives qui ont été signalées par la commission d'examen des pratiques commerciales.

Proposition de loi pour une « urbanité réussie, de jour comme de nuit »

Le député Sandrine Mazetier (PS-Paris) et plusieurs de ses collègues socialistes ont déposé une PPL visant à mettre en place au sein des villes une « urbanité réussie ». Cette PPL tend à donner de nouveaux pouvoirs aux collectivités pour réguler le commerce et les établissements nocturnes sur la voie publique.

ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE 1

- PPL sur l'allègement des démarches administratives pour les entreprises
- PLF pour 2012
- PLFSS pour 2012
- Deuxième PLFR pour 2011
- PPL sur la modernisation de la sous-traitance
- PPL pour une "urbanité réussie, de jour comme de nuit"
- PPL visant à limiter les marges dans la grande distribution
- PPL renforçant les droits, la protection et l'information des consommateurs
- Rapport de IGF sur les niches fiscales et sociales
- Mission d'information sur l'orientation et l'accès à l'emploi des jeunes
- Mission commune d'information sur la suppression de la taxe professionnelle

ACTUALITÉ DES QUESTIONS 3

- Albert Facon, député PS du Pas-de-Calais

INTERVIEW 4

- Richard Mallié, député UMP des Bouches-du-Rhône

Proposition de loi visant à limiter les marges dans la grande distribution

Le député Christian Estrosi (UMP-Alpes-Maritimes) a déposé une PPL visant à limiter les marges bénéficiaires dans la grande distribution et à renforcer le pouvoir d'achat et l'information du consommateur.

Projet de loi renforçant les droits, la protection et l'information des consommateurs

Les députés ont adopté l'amendement Vautrin (UMP-Marne) qui écarte de la réglementation les conventions d'affiliation prévues pour les grandes surfaces, les commerces « de détail non spécialisés » en précisant ce qu'est un « magasins de commerce alimentaire » exerçant des activités spécifiques telles que boucheries, boulangeries, confiseries. Notons l'adoption des amendements Siré (UMP-Pyrénées Orientales) et Fasquelle (UMP-Pas-de-Calais) prévoyant qu'un arrêté ministériel précisera les conditions d'une information fiable sur la qualité de la confection des plats proposés aux clients dans la restauration. Le PPL sera adopté par le Parlement en fin de l'année.

Rapport de l'Inspection Générale des Finances sur les niches fiscales et sociales

Le document publié en juillet fait le point sur l'efficacité et l'impact sur les finances publiques des niches fiscales et sociales. Il rappelle l'importance de l'apprentissage pour l'insertion professionnelle des jeunes. Il évoque le dispositif du crédit d'impôts en faveur de l'apprentissage auquel, l'APCMA a été étroitement associée dans le cadre de son élaboration.

Mission d'information sur l'orientation et l'accès à l'emploi des jeunes

Le député Alain Joyandet (UMP-Haute-Saône) a été chargé par le Président de la République d'étudier l'orientation et l'accès à l'emploi des jeunes. Il devra plus particulièrement s'intéresser au système d'orientation, à l'accès au logement ou encore à l'accompagnement des jeunes à l'emploi. Il remettra son rapport en décembre 2011.

Mission commune d'information sur la suppression de la taxe professionnelle

Le Sénat a décidé de lancer une mission d'information sur la suppression de la taxe professionnelle et les conséquences de son remplacement par la contribution économique territoriale pour les collectivités territoriales, l'Etat et les entreprises. Ses travaux débiteront dès la rentrée parlementaire d'octobre 2011. Elle remettra ses conclusions pour le premier trimestre 2012.

L'APPRENTISSAGE SE DOTE D'UN CURSUS PROFESSIONNEL

La loi sur l'alternance votée par le Parlement au mois de juillet a révélé une prise de conscience des pouvoirs publics. Elle acte la reconnaissance de l'apprentissage comme une « solution » et non plus comme une « voix de garage ». L'APCMA juge que le dispositif gouvernemental « d'orientation » manque toutefois de cohérence et de coordination avec l'action des régions qui financent l'apprentissage. Elle souhaite une réforme en profondeur sur l'orientation, la taxe d'apprentissage et sa répartition. L'APCMA rappelle que les CFA des CMA ne perçoivent que 3% de son montant global alors qu'ils forment 30% des apprentis. Elle propose que la taxe leur soit directement versée en proportion de leur nombre d'apprentis.

BRÈVES

- La PPL du député Sermier prévoit d'assouplir la diffusion des productions locales de terroir lorsque les nécessités touristiques ou l'animation locale le justifient.
- La PPL du député Mesquida vise à intégrer le vin dans le patrimoine culturel et gastronomique protégé de la France.
- Alain Griset a inauguré en présence de Frédéric Lefebvre, Secrétaire d'État à l'Artisanat, le pôle artisanal de Bruay-sur-l'Escaut



M. Albert Facon appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les mesures du plan gouvernemental de relance de l'économie en faveur des très petites entreprises (TPE). Les TPE, qui sont des structures indépendantes ou sociétales, comprenant moins de 20 salariés, représentent 97 % des entreprises françaises, soit environ 2,5 millions d'entreprises. Elles représentent 37 % de l'emploi, contre 27 % pour les PME (de 20 à 249 salariés) et 36 % pour les grandes entreprises (plus de 250 salariés). Le Président de la République à récemment reconnu que les TPE et PME sont désormais les seules créatrices d'emplois, lorsque les grandes entreprises licencient des milliers de salariés. Alors que des milliards d'euros sont avancés pour relancer l'économie, seulement 310 millions sont consacrés aux TPE, ces derniers étant exclusivement dédiés à la garantie des banques. Il lui demande donc si le Gouvernement à l'intention de prendre en compte réellement les TPE dans un prochain plan de relance.

Réponse écrite du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie le 30/08/2011

L'accès au crédit des petites et moyennes entreprises (PME) françaises est un des axes majeurs de la politique économique du Gouvernement et s'est inscrit au coeur de la politique de relance mise en place pendant la crise. Les très petites entreprises (TPE), de par leur nature risquée, peuvent rencontrer des difficultés d'accès au marché du crédit. Aussi, l'État pour faciliter l'octroi de crédit prend en charge, le cas échéant, une partie du risque que peut présenter l'octroi d'un prêt à cette catégorie d'entreprise. C'est tout le sens de l'action d'Oséo, proposant des solutions de financement et/ou de garantie de financement pour les PME, en partenariat avec les établissements de crédit. Avec la crise, les moyens d'Oséo ont été renforcés, à hauteur de 8 Mdeuros de crédits garantis supplémentaires, et dirigés, en grande partie, vers le soutien en trésorerie des TPE et PME fragilisées. En outre, dès octobre 2008, le Gouvernement a mis en place la médiation du crédit afin de pallier les difficultés de financement auxquelles pouvaient faire face ces PME en difficulté. Le bilan de l'action de la médiation du crédit s'est, à ce titre, révélé très satisfaisant. Depuis son lancement, ce sont plus de 12 700 entreprises confortées, dont une très grande majorité de TPE, pour plus de 3,2 Mdeuros de crédits débloqués. Par ailleurs, l'action de la médiation du crédit a contribué à améliorer durablement l'accès au crédit pour les TPE. En effet, au-delà de son rôle de soutien ponctuel pendant la crise, son action a permis l'amélioration des procédures de revue interne dans les principaux réseaux bancaires pour les crédits aux TPE. Au début du mois d'avril 2011, le dispositif de la médiation du crédit a été prolongé jusque fin 2012 par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, qui a confié au médiateur une mission sur le crédit aux TPE. Globalement, les différentes mesures de soutien aux PME mises en place par les pouvoirs publics ont bien fonctionné. Pour preuve, le crédit aux TPE et PME indépendantes, à l'inverse des autres entreprises, n'a jamais reculé en 2009 et a repris rapidement de la vigueur en 2010. Ainsi, l'encours de crédit pour ces entreprises est en hausse de 4,5 % sur un an en septembre 2010. Le crédit aux PME continue de profiter de conditions de taux très favorables. Si le coût du crédit est parfois variable, celui pratiqué sur les prêts d'un montant inférieur à 15 000 euros est en moyenne de l'ordre de 3,6 % à fin 2010 lorsqu'il s'agit d'un petit crédit de court terme, voire 10,03 % pour un découvert inférieur à 15 000 euros. Par ailleurs, selon la Banque de France, les conditions d'octroi de crédit aux PME se sont normalisées en 2010. Le nombre de saisines de la médiation du crédit a nettement baissé depuis la fin du premier trimestre 2010. La demande afférente aux produits Oséo spécifiques au plan de relance est également en forte diminution. Néanmoins, l'amélioration des relations entre les établissements bancaires et les entrepreneurs demeure un sujet sur lequel le Gouvernement reste attentif. Dans ce domaine, tant les banques que les TPE doivent jouer le jeu. En effet, une partie des difficultés rencontrées par les TPE provient de ce qu'elles ne disposent pas toujours d'un compte « professionnel » et qu'elles ont souvent recours à un compte de particulier, parfois le même que celui du dirigeant, par construction inadapté aux besoins spécifiques d'une activité professionnelle. En outre, le Gouvernement est très attentif à ce que la transparence sur les tarifs bancaires soit assurée, y compris pour les petites entreprises. Une ordonnance du 15 juillet 2009 a créé une nouvelle obligation pour les établissements qui délivrent des services bancaires d'informer leur clientèle et le public sur les conditions générales et tarifaires applicables à ces services (art. L. 312-1 du code de la consommation). Un arrêté du 29 juillet 2009 a précisé les voies et moyens de cette information : les établissements bancaires ont désormais l'obligation de tenir les tarifs à disposition de leur client de manière gratuite et, par tout moyen, notamment « par voie d'affichage, de manière visible et lisible, et de dépliants tarifaires en libre-service dans les locaux de réception du public ».



- Questeur de l'Assemblée nationale
- Questeur, membre de la Délégation chargée des activités internationales
- Questeur, membre de la Délégation chargée d'examiner la recevabilité des propositions de loi
- Membre du groupe de travail sur la prévention des conflits d'intérêts
- Membre de la commission des finances
- Président de la commission d'enquête sur les mécanismes de financement des organisations syndicales d'employeurs et de salariés
- Membre de la délégation aux droits de la femme et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes
- Groupes d'études : Vice-président : Tibet - Trufficulture - Membre : Artisanat et métiers d'art
- Groupe d'amitié : Vice-président : Arménie - Canada

**L'APCMA
ET
LE PARLEMENT**

Directeur
de la publication
Alain Griset
Rédacteur en chef
François Moutot
Rédaction
Béatrice Saillard
Jean-Charles Rosier
Contact
saillard@apcma.fr

Assemblée Permanente
des Chambres de
Métiers et de l'Artisanat
12 avenue Marceau
75008 Paris
Tél. 01 44 43 10 00
Fax 01 44 43 10 85
www.artisanat.fr

Quelles mesures proposez-vous en faveur des artisans et commerçants dans votre rapport sur les commissions bancaires ?

Les établissements bancaires ont accepté les mesures préconisées par la mission parlementaire que j'ai menée avec Françoise Branget et Bernard Debré. Des dispositions législatives et réglementaires seront prises pour s'assurer de leur application. Nous avons voulu que cette baisse annoncée des Commissions bancaires, qui ne correspond qu'à une moyenne « théorique », profite aux petites transactions et, par là, aux petits commerçants. Les banques devront proposer une offre tarifaire particulièrement attractive pour les transactions inférieures à 15 euros. D'autre part, quel que soit le montant de la transaction, le « minimum de perception » ne pourra pas dépasser 10 centimes d'euro. Les banques devront aussi fournir gratuitement à leur client commerçant un « relevé annuel de frais d'encaissement de cartes » (RAFEC). Avec ce relevé, qui devrait voir le jour au premier trimestre 2012, les commerçants auront une vision claire des coûts et les moyens de faire jouer la concurrence. La « nouvelle CIP », elle, entrera en vigueur en octobre prochain.

Que pensez-vous de l'annonce de l'autorité de la concurrence concernant une baisse des commissions sur les paiements par cartes bancaires ?

Les banques ont été épinglées par l'autorité de la concurrence pour leur manque de transparence. Le groupement des cartes bancaires a fini par s'engager sur une baisse de 36% des « commissions interbancaires de paiement » (CIP), ces sommes versées par la banque du commerçant à celle du client lors de chaque transaction. Mais c'est pour que cet engagement se traduise, dans les faits, par une baisse des « commissions commerçants », que nous avons rendu un certains nombres de propositions à ce sujet en juillet dernier.

Comme membre du groupe d'étude sur la contrefaçon, que pensez-vous de la PPL du Sénateur Béteille relative à la lutte contre la contrefaçon ?

Le 20 juin dernier, le Président de la République, inaugurerait le Salon aéronautique du Bourget et à cette occasion, il a exhorté les industriels français à « relever le défi de la mondialisation » en étant « plus innovants, plus imaginatifs et plus compétitifs ». Cette proposition de loi a mis en évidence la nécessité, d'une part, d'apporter certaines précisions ou clarifications souhaitées par les professionnels, d'autre part - et surtout - d'améliorer encore la protection de la propriété intellectuelle en France.

Pensez-vous que la PPL Cherpion sur l'alternance soit une réponse efficace au chômage des jeunes ?

Depuis plusieurs décennies, on relève dans notre pays, comme dans les autres pays développés, une tendance lourde, semble-t-il inéluctable, qui remet en cause la stabilité des emplois. Cette proposition de loi vise à développer les formations en alternance, notamment pour les jeunes, dont l'insertion dans l'emploi est structurellement difficile depuis plusieurs décennies. L'alternance sous statut d'emploi, dans le cadre de l'apprentissage ou des contrats de professionnalisation, conduit en effet, de nombreuses enquêtes l'ont démontré, à une meilleure insertion professionnelle que l'obtention de diplômes équivalents par la voie scolaire : plus de chances d'obtenir un emploi à durée indéterminée, de meilleurs salaires... L'alternance, en apportant un revenu salarial, est aussi un mode de financement des études. Bref c'est « un métier, un diplôme, un revenu ».